

Achat d'un appartement à l'étranger et séparation

Par robert sinclar, le 03/06/2008 à 16:49

Bonjour,

marié sous le régime de la participation aux acquets, nous avons achetés un appartement à Bruxelles en juin 2007. Mon apport personnel a été plus important (60%) mais le pret est à 50/50. Le pret est d'une durée de 13 ans, seulement pendant les trois premières années, je paye la totalité des mensualités (970 €) car ma femme ne travaille pas. Elle reprendra son métier en France à notre retour en 2010 (si nous sommes toujours ensemble...) Que se passe t il en cas de divorce du fait des sommes versées ?